ANNEXE 2

NOM DE L'ENTREPRISE
NOM DU PROJET

Dossier de demande pour l'octroi d'une autorisation individuelle pour la construction d'un(e) XX[1] de max. XX MW_e situé(e) sur le territoire de la commune de XX.

Dossier numéro : xx (à demander au SPF Economie)

Données de l'entreprise + contact

Date

[1] Type de centrale : TGV, parc éolien, cogéneration,…

1. Introduction

1.1. Contexte de la demande d'autorisation
1.2. Contenu du dossier

2. Description du projet

2.1. Description générale
2.2. Évolution du projet du début
2.3. Délais de réalisation
2.4. Localisation du projet et données cadastrales
2.5. Statut des autorisations et des contrats

3. Critères de sélection

3.1. Identité du demandeur : Données et documents visés à l'article 4, § 1er
3.2. Données générales du demandeur
3.3. Statut
3.4. Compétences des signataires
3.5. Personne de contact
3.6. Administration centrale
3.7. Actionnaires
3.8. Description de l'activité de l'entreprise
3.9. Principales installations
3.10. Références (article 4, § 1er, 4°)
3.11. Preuve de l'absence d'un état de faillite
3.12. Preuve de l'absence d'une réorganisation judiciaire
3.13. Preuve de l'absence d'une condamnation par un jugement

4. Critères d'attribution

4.1. **Capacités techniques de l'entreprise** qui sera chargée de la construction et/ou de l'exploitation de l'installation :
4.1.1. Réalisations récentes, démonter les connaissances techniques ;
4.1.2. Références, diplômes et titres professionnels des principaux cadres ;
4.1.3. Présentation schématique de la structure fonctionnelle et financière, et la désignation des principaux cadres ;
4.1.4. Présentation schématique des structures de sécurité, de santé et de l'environnement, et la désignation des principaux cadres.

4.2. **Critères d'attribution en ce qui concerne l'installation :**

Argumentation du demandeur :

4.2.1. en vue de justifier, sur le plan technique et économique, la construction ou l'adaptation de l'installation de production dans la zone géographique retenue ;

4.2.2. concernant la possibilité et l'impact de l'intégration de l'installation de production sur le réseau.

Caractéristiques techniques de l'installation :

4.2.3. Utilisation de moyens de production à haut rendement qui sont basés sur l'utilisation des meilleures technologies disponibles, l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles et la lutte contre les émissions spécifiques ;

4.2.4. Contribution de la capacité de production à la réalisation de l'objectif global de l'Union d'une partie d'énergie provenant de sources renouvelables d'au moins 32 % dans la consommation finale brute d'énergie dans l'Union en 2030 ;

4.2.5. Contribution de la capacité de production à la réduction des émissions ;

4.2.6. Choix et la conformité des caractéristiques techniques, telles que déterminées dans le Règlement (UE) 2016/631 de la Commission du 14 avril 2016 (requirements for generators), TITRE III : PROCÉDURE DE NOTIFICATION OPÉRATIONNELLE POUR LE RACCORDEMENT, chapitres 1 et 2. Le demandeur explique à cet égard quelles caractéristiques sont d'application à l'installation de production en question ;

4.2.7. Satisfaction aux exigences techniques de connexion telles que visées dans l'arrêté royal du 22 avril 2019 établissant un règlement technique pour la gestion du réseau de transport de l'électricité et l'accès à celui-ci, Partie 3, livre 1 ;

4.2.8. Possibilité de fournir des services, telle que visée dans l'arrêté royal du 22 avril 2019 établissant un règlement technique pour la gestion du réseau de transport de l'électricité et l'accès à celui-ci, Partie 5 et Partie 6 et ce sur la base des articles en vigueur.

4.3. Capacités techniques de l'entreprise qui sera chargée de la construction et/ou de l'exploitation de l'installation. Pour apprécier leurs capacités techniques, les éléments suivants sont pris en considération :

4.3.1. Références, diplômes et titres professionnels de ceux qui assureront le suivi et la conduite des travaux concernés, ainsi que du responsable de l'exploitation de l'installation ;

4.3.2. Moyens techniques envisagés pour la réalisation des travaux de construction et d'exploitation de l'installation faisant l'objet de la demande ;

4.3.3. Aperçu schématique de l'entreprise, ainsi qu'une explication des responsabilités ;

4.3.4. Aperçu technique reprenant toutes les caractéristiques techniques de la centrale.

4.4. Aspect financier et temporel

4.4.1. Planning prévu du projet ;

4.4.2. Méthode de financement du projet, y compris la manière d'atteindre le financial close du projet ;

4.4.3. si disponible, chiffre d'affaires, le montant d'investissement et les ratios capital/chiffre d'affaires et chiffre d'affaires/résultat ;

4.4.4. Le cas échéant, déclarations et cautionnements des différentes parties.

4.5. Dans le cas où la demande porte sur une installation de combustion qui émet du CO2, d'une puissance nette développable égale ou supérieure à 300 MW, une évaluation des aspects suivants :

4.5.1. Disponibilité de sites de stockage adaptés au CO2 ;

4.5.2. Faisabilité technique et économique des réseaux de transport de CO2 ;

4.5.3. Faisabilité technique et économique d'une adaptation de l'installation en vue du captage de CO2.

4.6.

	Turbine 1	**Turbine 2**	**Turbine 3**
Type de turbine			
Nombre			
Puissance brute (kW)			
Puissance nette (kW)			
Puissance brute apparente (kVA)			
Facteur de puissance (cos phi)			
Niveau de tension (kV)			
Réglage de la tension (%)			
Courant I_n			
Bande de fréquence pendant la fonctionnement continue(%)			
Moyennes de températures ambiantes (°C) – conditions moyennes auxquelles la puissance nominale est déterminée			

ANNEXE 2

……

Liste des annexes

Vu pour être annexé à notre arrêté du relatif à l'octroi d'autorisations individuelles préalablement à la construction ou l'adaptation d'installations de production d'électricité

Par le Roi :
La Ministre de l'Energie,

Marie Christine MARGHEM

……